



## Du menhir ... au château

### EDITO DU MAIRE

Mairie de  
Malves en Minervois

1 avenue d'Occitanie

Tél  
0468771243

Fax  
0468771489

#### Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et  
Jeudi :  
MATIN: 11h - 12h  
APRES-MIDI: 17h -  
18h

Mercredi :  
MATIN: 11h - 12h

Vendredi :  
MATIN: 11h - 12h  
APRES-MIDI: 16h -  
17h

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 Mars 2015, le vote sera organisé Salle François MITTERRAND de **8h00 à 18h00**.

La réforme territoriale a rattaché notre commune au nouveau canton de Villemoustaussou qui regroupe désormais 22 communes. Le nouveau mode de scrutin introduit la parité, les représentants de notre canton seront un homme et une femme.

Le rôle du Conseil Général, qui deviendra le Conseil Départemental, est en évolution, il est pour nos communes rurales un indispensable partenaire. L'Etat a confirmé son rôle dans le cadre de la solidarité des territoires dans les départements ruraux comme le nôtre.

Ses interventions sociales en direction des plus démunis, des personnes âgées, des personnes handicapées, permettent de maintenir la cohésion sociale.

Le Conseil Général participe également financièrement à de nombreux investissements d'intérêt général : routes, collèges, maison de retraite, crèches, et les grands travaux d'infrastructures. Ainsi un effort financier important a été programmé en vue de la couverture par la fibre optique de l'ensemble du département sur la période 2015-2020.

Pour notre commune il a participé, au financement des équipements qui sans lui n'auraient pas pu être réalisés la nouvelle école, la mairie, les travaux de voirie, d'adduction d'eau ou d'assainissement, sur les dix dernières années c'est plus de 400 000 Euros d'aides qui ont été attribués à Malves.

Pour toutes ces raisons je vous invite à participer à ces élections qui sont importantes pour votre commune et donc et pour vous-même.

## CHATEAU DE MALVES-EN-MINERVOIS – APPEL AU MECENAT

Mairie de  
Malves en Minervois

1 avenue d'Occitanie

Tél  
0468771243

Fax  
0468771489

### Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi et Jeudi :  
MATIN: 11h - 12h  
APRES-MIDI: 17h -  
18h

Mercredi :  
MATIN: 11h - 12h

Vendredi :  
MATIN: 11h - 12h  
APRES-MIDI: 16h -  
17h

N°47  
Mars 2015



Ces dernières années, la commune a entrepris des travaux de rénovation du château.

En 2013, la mise au jour des plafonds peints au 1<sup>er</sup> étage a nécessité de suspendre les travaux envisagés et de modifier le projet.

Afin d'alléger la charge financière importante pour la commune, le Conseil Municipal a décidé de limiter ces travaux. Dans le cadre d'une mise en valeur progressive du château, le souhait est donc de :

- Privilégier la visibilité des plafonds, de permettre une meilleure lisibilité des dispositions du vestibule et de l'escalier donnant accès aux salles du 1<sup>er</sup> niveau dont les plafonds peints datent du 17<sup>ème</sup> siècle mis au jour en 2013, ainsi qu'au cabinet peint du 3<sup>ème</sup> étage dont les peintures datent de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle,
- D'améliorer la séquence d'accès au 1<sup>er</sup> niveau en la rétablissant dans les dispositions d'origine.

Compte tenu des subventions obtenues auprès des partenaires institutionnels, la commune a décidé d'engager les travaux suivants :

- La restauration du vestibule d'entrée,
- La restauration de l'escalier d'honneur entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> niveau
- Le palier d'arrivée et la cuisine du 1<sup>er</sup> niveau (ancienne galerie à l'arrivée de l'escalier)
- La pièce Est du 2<sup>ème</sup> étage et les combles (mesures conservatoires concernant les planchers hauts pour garantir la stabilité des ouvrages de support du cabinet peint en combles).

Le montant des travaux s'élève à 168 710 €. Les subventions obtenues de l'Etat sont de 90 000 € et 25 000 € pour la Région.

En complément des subventions obtenues, le Conseil Municipal a décidé de lancer une souscription faisant appel à des fonds privés pour limiter la participation financière de la commune.

**Par convention avec la Fondation du Patrimoine Languedoc-Roussillon, une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises est mise en ligne sur le site [www.fondation-patrimoine.org/31638](http://www.fondation-patrimoine.org/31638).**

Aider votre commune, c'est :

- Contribuer à la mise en valeur du patrimoine en Languedoc-Roussillon.
- Aménager un espace dédié à la culture, à la création et à la valorisation du patrimoine local ouvert à la population pour des manifestations et des événements publics, offrir aux scolaires un outil performant pour l'apprentissage.
- Renforcer l'offre touristique du pays carcassonnais à la découverte de l'arrière pays par la visite des peintures murales et des plafonds peints du château, ainsi que celle du menhir, l'un des mégalithes les plus anciennement connus dans la région, situé à 500 m du château.

**Les modalités de souscription sont décrites dans le document ci-joint.**

Vous pouvez diffuser cette information en dehors de la commune et auprès de personnes ou de sociétés qui pourraient apporter leurs soutiens.

## **Du menhir ... au château**

Tirage : 400 exemplaires

Directeur de publication: Jean-Jacques Ruiz

Conception Réalisation Impression: Mairie de Malves en Minervois